



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

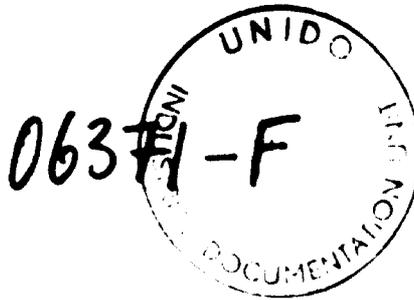
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



not restricted

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

UNIDOC/1971.11
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

L'INFORMATION INDUSTRIELLE

Comment mieux comprendre et utiliser
l'assistance et les services offerts par l'ONUDI
pour faire de l'information un instrument de l'industrialisation

Herbert Schwoertel
Directeur adjoint

Division des services et institutions intéressant l'industrie

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent data collection procedures and the use of advanced analytical techniques to derive meaningful insights from the data.

3. The third part of the document focuses on the implementation of data-driven decision-making processes. It describes how the organization uses the insights gained from data analysis to inform strategic planning and operational decisions, leading to improved performance and efficiency.

4. The final part of the document discusses the challenges and opportunities associated with data management. It identifies key areas for improvement and provides recommendations for addressing these challenges, such as investing in data infrastructure and training staff in data literacy.

Introduction

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a été créée pour aider les pays en voie de développement à accélérer leur industrialisation. Les divers types d'assistance et de services qu'elle offre à cette fin sont nettement orientés vers des mesures pratiques d'utilité immédiate plutôt que vers la diffusion de notions théoriques visant à créer une situation idéale dans un avenir éloigné. Ceci est particulièrement vrai dans le domaine de l'information requise aux fins de l'industrialisation.

En effet, la section de l'information industrielle, l'une des cinq sections de la Division des services et institutions intéressant l'industrie, offre des avis consultatifs et une assistance technique aux pays en voie de développement pour les aider non seulement à créer des services nationaux ou régionaux d'information industrielle mais aussi à les faire fonctionner. L'aide ainsi offerte inclut toutes les activités qui doivent être menées pour organiser des services de ce genre, déterminer les besoins réels en matière d'information industrielle ainsi que les moyens les plus appropriés pour rassembler les renseignements et les diffuser aux utilisateurs et clients éventuels.

L'assistance technique fournie pour aider les pays en voie de développement à créer des services d'information industrielle est accompagnée et appuyée par les diverses activités du Centre d'échange de renseignements industriels de l'ONUDI. Ce Centre comprend un service de renseignements industriels qui couvre tous les problèmes se rapportant aux industries; un répertoire des fabricants d'équipement industriel; un système de renseignements sur les techniques et l'équipement mis au point par les pays en voie de développement eux-mêmes; un répertoire de consultants; un service de documentation où sont réunis des exemplaires de tous les rapports, études et publications de l'ONUDI. Enfin, le Centre assure la parution d'un certain nombre de publications périodiques.

Le Centre d'échange de renseignements industriels qui est actuellement à la disposition des gouvernements et des entreprises ou institutions industrielles des pays en voie de développement est appelé à devenir l'une des principales sources de renseignements que peuvent utiliser les services locaux et nationaux d'information industrielle.

On trouvera à la fois dans le présent document des conseils pratiques pour la création de services locaux ou nationaux d'information industrielle dans les pays en voie de développement et quelques explications et observations quant à la nature et à l'objet de l'information industrielle en tant qu'élément et instrument essentiel de l'activité industrielle.

1. Éducation - Formation - Information

L'éducation, la formation et l'information sont les trois principaux moyens par lesquels les qualifications techniques et les connaissances peuvent être communiquées, mises à jour et améliorées. Elles constituent les trois mécanismes réellement importants par lesquels peut s'effectuer le transfert des connaissances théoriques et pratiques non seulement dans le domaine des techniques mais aussi de tous les autres domaines liés au processus d'industrialisation. L'éducation, la formation et l'information sont indispensables à l'efficacité des activités, tout particulièrement aux niveaux supérieurs où les décisions sont prises. Elles se complètent mutuellement dans les processus de formation de la personnalité et d'amélioration des qualifications professionnelles. Mais tandis que l'éducation et la formation sont limitées dans leur durée et leur étendue, l'information joue le rôle prédominant dans ce qu'on appelle la formation continue. En ce siècle caractérisé par ses changements brusques et radicaux à tous les niveaux et dans tous les domaines d'activité, où il est essentiel que chacun puisse mettre constamment à jour ses connaissances, il est normal qu'on enregistre une demande croissante d'informations, et que le public veuille en être régulièrement alimenté pour n'être pas dépassé par les événements, les innovations et les perspectives nouvelles. Être bien informé a cessé d'être le privilège exclusif de certains petits groupes. Les grands moyens d'information modernes, tels que les journaux, la radio et la télévision sont caractéristiques de l'abondance croissante des informations qui atteignent de larges couches de la population.

2. L'information industrielle - son rôle dans l'action et la prise des décisions

Un flux constant d'informations est particulièrement nécessaire à tous ceux qui s'occupent de l'industrialisation. Etant donné les conséquences lointaines qu'elles peuvent entraîner, l'ordre de grandeur des investissements

financiers qu'elles impliquent, et l'importance socio-économique de la production industrielle et de l'emploi dans l'industrie, les décisions relatives à l'industrialisation appellent un examen préalable approfondi dans lequel, non seulement les diverses solutions possibles, mais aussi les aspects techniques et commerciaux doivent entrer en ligne de compte. Toutefois, l'information industrielle n'intéresse pas seulement les entrepreneurs et les personnels de direction. Dans la plupart des pays en voie de développement, les gouvernements participent activement au processus de planification et de programmation de l'industrialisation et on voit des secteurs industriels publics importants se développer parallèlement aux entreprises privées. Les gouvernements et leurs mandataires sont donc appelés à jouer un rôle dans la programmation et l'administration du développement industriel et les décisions et mesures qu'ils prendront devront être fondées sur des données aussi complètes que possible.

3. Quelques types d'informations nécessaires à l'industrie

Il paraît impossible de dresser un inventaire complet des domaines que doit couvrir l'information industrielle. La liste ci-après n'énumère que quelques-unes des informations indispensables à la prise de décision concernant la création et le fonctionnement d'entreprises industrielles :

- a) **Information commerciale (au sens le plus large du terme) :**
marché intérieur et marchés étrangers; habitudes et préférences des consommateurs; droits de douane, taxes et restrictions diverses au commerce; prix, y compris ceux des produits concurrents; réseaux de transport et de distribution, etc.
(L'information commerciale a une importance capitale pour la plupart des décisions concernant le type, l'organisation, la capacité et l'objet des usines à créer.)
- b) **Renseignements sur l'équipement, les machines et les techniques de l'industrie; variantes possibles; adéquation aux conditions locales (climat et main-d'oeuvre); prix; capacités; disponibilités en pièces de rechange; services d'entretien et de réparation. Ce type d'information est indispensable lorsqu'il s'agit de décider de l'acquisition de tel ou tel matériel ou procédé de fabrication. C'est de ces décisions que dépend dans la plupart des cas la réussite ou l'échec d'une entreprise;**

- c) Information sur les matières premières et les produits semi-finis : possibilité de remplacer les matières premières importées par des matières premières locales; matières premières nouvelles, telles que fibres artificielles, produits synthétiques, résines, etc., (prix, qualités, adéquation aux conditions locales);
- d) Renseignements sur l'infrastructure (approvisionnement en énergie et en eau, et son coût; transports, qualité du courant électrique - condition préalable de l'utilisation de certaines machines) et sur la main-d'oeuvre (marché du travail, moyens de formation, salaires, assurances sociales, existence de cadres de direction très qualifiés);
- e) Information sur l'environnement industriel : services, organisations et moyens de recherche, législation industrielle (notamment législation en matière de brevets et de licences), chambres de l'industrie et associations industrielles, services d'information et de vulgarisation, promotion des exportations, etc.

Si incomplète qu'elle soit, la liste qui précède mentionne des types d'information d'origine étrangère aussi bien que nationale. Elle ne donne cependant qu'une idée très approximative de la diversité des facteurs à prendre en considération lorsqu'il s'agit de créer ou d'exploiter des entreprises industrielles, et pour l'examen desquels l'information est indispensable.

4. Comment mettre en place des services sectoriels ou nationaux d'information industrielle (premier stade)

L'assistance pour la mise en place de services d'information industrielle dans les pays en voie de développement doit être fondée sur des données solides, pour tenir compte du fait que la situation n'est pas exactement la même dans les divers pays. Il convient de procéder comme suit :

- a) Dresser un inventaire aussi complet que possible des branches d'industrie et des entreprises industrielles - à l'échelon national et à l'échelon local - ainsi que des autres utilisateurs éventuels de l'information industrielle, tels que ministères de l'industrie, organismes de planification, chambres de l'industrie et autres institutions s'occupant de l'industrie et de l'industrialisation;

- b) Rassembler le maximum de données sur les entreprises industrielles existantes, sur leur dimension et leur production, sur leur équipement et leurs techniques, sur l'emploi, sur les matières premières et les produits semi-finis utilisés, sur les débouchés existants, les ventes et les prix;
- c) Identifier et évaluer avec soin les sources d'information existantes : services d'information, journaux et périodiques locaux et étrangers, bibliothèques, centres de documentation et autres sources locales d'information (notamment statistiques, publications officielles et semi-officielles des offices des brevets, bulletins publiés par les services de normalisation et de contrôle de la qualité, publications des universités), apports d'informations d'origine étrangère (par l'intermédiaire des sociétés multinationales, des filiales d'entreprises étrangères et de leur service de publicité, des services des ambassades étrangères, des délégués commerciaux, etc.);
- d) Etablir, en étroite coopération avec les institutions et organismes industriels (à l'échelon local et à l'échelon national) et avec les entreprises industrielles, un inventaire détaillé et aussi précis que possible de leurs besoins d'information (informations concernant des problèmes isolés et informations périodiques de caractère général).

Ce premier stade d'un projet d'assistance technique pour la création de services nationaux d'information industrielle devrait constituer un projet initial. Un consultant expérimenté devrait être en mesure d'exécuter ce projet préparatoire en trois ou quatre mois. Il conviendrait cependant de lui adjoindre dès le début des homologues locaux qui prendront sa relève aux stades ultérieurs du projet. Ces travaux préliminaires devraient aboutir à des propositions détaillées concernant le programme de travail du futur centre d'information industrielle et à un document du projet, également détaillé, énonçant des données chiffrées, des faits et des objectifs.

5. L'information industrielle : notion souple, extensible et quelquefois vague

En examinant ce que doivent être le programme de travail, l'importance et l'objectif de tel ou tel centre d'information industrielle que l'on veut créer, il faut s'en tenir strictement à ce que l'on peut appeler les besoins reconnus à un moment donné. Il est indispensable de se fixer comme objectif de répondre aux besoins précis d'un groupe déterminé d'utilisateurs si l'on veut obtenir des résultats concrets. Dans le domaine de l'information, il existe un danger permanent, qui est d'élaborer des plans trop ambitieux et des mécanismes trop complexes allant au-delà des possibilités d'un centre d'information et, plus spécialement, de la capacité d'absorption de ceux qu'un tel centre est censé desservir.

Il est évident que l'on ne doit pas pour autant exclure l'éventualité d'un développement ultérieur des besoins d'information. Le cadre institutionnel doit être assez souple pour pouvoir s'adapter à une telle évolution.

C'est là un point à souligner tout particulièrement, étant donné la nouvelle dimension que pourrait prendre, à un stade ultérieur, l'information nécessaire lorsque la recherche-développement pour l'industrie deviendra partie intégrante des efforts d'industrialisation du pays, et que des activités de recherche-développement de plus grande envergure en viendront à porter sur la mise au point de techniques locales ou d'équipement à fabriquer sur place, l'adaptation des techniques importées, l'utilisation plus rationnelle des matières premières locales ou de matières premières nouvelles, etc.

Avant même que l'on arrive à ce stade, il se peut qu'une information supplémentaire soit nécessaire pour répondre aux besoins de services ou d'institutions de recherche locaux s'occupant de normes industrielles internationales ou de contrôle de la qualité et d'essais. Il est également permis de supposer qu'en plus de l'information fournie au premier stade de l'industrialisation pour permettre de prendre des décisions mieux fondées touchant tous les aspects de la vie industrielle, une information scientifique et technique plus élaborée soit nécessaire pour certains pays, certaines entreprises industrielles ou certaines branches d'industries. Ces besoins résultant d'une évolution probable devront, une fois identifiés, être pris en considération le plus tôt

possible. Ce serait néanmoins une grave erreur que de retarder la création de services d'information industrielle correspondant aux besoins du moment, en attendant des systèmes mondiaux dont la mise en place exigera - comme le montre l'expérience acquise - beaucoup de temps et beaucoup d'argent. C'est pourquoi il faudra s'efforcer d'accroître les possibilités d'industrialisation des pays en voie de développement dans les 5 ou 10 années à venir (cette période pourrait être décisive), en fonction d'une évaluation réaliste des besoins exprimés par les responsables de l'industrialisation.

c. Deuxième série de mesures à prendre pour la création, à l'échelon local ou à l'échelon national, de services d'information industrielle
(deuxième stade)

Une fois établi un inventaire des besoins d'information, l'assistance extérieure pour la création de services locaux d'information industrielle dans les pays en voie de développement devra être de deux ordres :

- 1) Assistance pour assurer l'acheminement de l'information industrielle vers les centres nouvellement créés;
- 2) Conseils et assistance portant sur la manière de transférer l'information reçue aux utilisateurs et de l'adapter pour la rendre compréhensible et utilisable par eux.

Il y a longtemps que les pays en voie de développement se plaignent de leur "retard dans l'information", dû essentiellement selon eux au fait qu'ils n'ont pas librement accès à l'information existante. Ce n'est pas tout à fait exact.

Il conviendrait de charger un expert recruté à cet effet d'organiser, en fonction des besoins identifiés, l'acheminement de l'information industrielle à partir des sources existantes, en choisissant les moyens les plus économiques de se procurer cette information et en tenant compte de la nécessité d'assurer une sélectivité des diverses sources. Cette mesure est indispensable pour éviter une prolifération désordonnée de l'information, qui aurait pour effet de dépasser les possibilités en effectifs d'un service d'information industrielle et, dans certains cas, la capacité d'absorption des utilisateurs. Il faut établir des directives très précises qui permettront de choisir les

meilleures sources possibles d'information et de s'assurer qu'elles fournissent l'information nécessaire de façon permanente. Pour qu'un service d'information donne les meilleurs résultats, il faut absolument avoir recours, dans la mesure du possible, aux mêmes sources d'information pendant plusieurs années et d'en maintenir le nombre dans les limites raisonnables.

• Centre d'échange des renseignements industriels de l'ONUDI - ressource précieuse pour l'information industrielle

Pour aider les services nationaux d'information industrielle des pays en voie de développement qui s'efforcent de rassembler des renseignements, l'ONUDI a érigé, ces dernières années, un centre d'échange des renseignements industriels, en se spécialisant dans certaines prestations mises à la disposition des centres d'information industrielle des pays en voie de développement et - en particulier là où de tels centres font défaut - à la disposition des gouvernements, des entreprises industrielles et des institutions à vocation industrielle des pays en voie de développement.

Le centre d'échange de renseignements industriels de l'ONUDI dispose à l'heure actuelle des services suivants :

- a) Un service de renseignements qui répond à la demande aux conditions que peuvent poser les pays en voie de développement dans certains domaines d'activité industrielle et qui résout les problèmes qu'ils soumettent en puisant dans l'expérience acquise par les membres du personnel de l'ONUDI et en faisant appel aux connaissances pratiques d'un réseau de correspondants comptant plus de 200 organismes, établissements et consultants internationaux;
- b) Un répertoire de consultants internationaux indiquant leur spécialité et leur expérience;
- c) Un service de référence pour l'achat de matériel et de technologie dans le domaine industriel, spécialisé dans les problèmes posés par le choix de matériel et de technologies appropriés;
- d) Un bureau de renseignements sur les techniques et l'équipement émanant de pays en voie de développement et pouvant intéresser d'autres pays en voie de développement;

e) Une série de publications intitulées "Guides des sources d'information" dont les numéros jusqu'ici parus intéressent les branches industrielles suivantes :

- Cuir et articles en cuir;
- Ciment et béton;
- Fonderie;
- Matériel et machines agricoles;
- Panneaux de construction dérivés du bois et d'autres matières fibreuses;
- Meubles et menuiserie;
- Pâte à papier et papier;
- Pesticides;
- Huiles végétales;
- Industrie de la viande;
- Aliments du bétail;
- Vêtement;
- Imprimerie et arts graphiques;
- Contrôle de la qualité.

Six numéros nouveaux sont publiés chaque année où figurent des renseignements sur les organisations professionnelles ou commerciales ainsi que sur les organismes de recherche de chaque secteur sur les répertoires, les statistiques, les données relatives à la commercialisation, les manuels, les périodiques et autres sources d'information possible (foires, brevets, normes techniques).

Outre ces services que l'ONUDI offre gratuitement ou moyennant une redevance modique (publications mises en vente), des conseils et l'assistance des experts de l'ONUDI sont mis à la disposition des pays en voie de développement pour les aider à organiser la communication d'autres informations émanant d'organisations internationales (Nations Unies, Organisation de coopération et de développement économiques, etc.).

8. Achat de renseignements sur le marché

Quand on crée un service de renseignements industriels, il faut d'inscrire au budget les crédits voulus pour lui permettre d'acheter un certain nombre de livres et spécialement les livres de références, statistiques, géographiques, pour s'abonner aux principales revues internationales spécialement traitant de problèmes industriels et commerciaux, à certains périodiques spécialisés et, au besoin, aux services spéciaux qu'offrent les administrations, d'institutions et d'éditeurs de renseignements. Les achats de documents et les montants qu'il convient d'affecter à leur achat doivent être déterminés selon les besoins réels des importateurs et les fonds disponibles.

Il y a lieu à cet égard de mentionner parmi les principales sources d'information industrielle les foires et expositions internationales, surtout celles qui sont spécialisées dans les machines-outils, les matériaux, les métaux et les biens d'équipement. Les foires et expositions sont progressivement devenues les sources les plus importantes d'information sur les innovations techniques.

En outre, chaque centre d'information industrielle des pays en voie de développement, doit s'efforcer de nouer des liens directs avec les grandes entreprises industrielles d'autres pays en voie de développement et les pays avancés. Les entreprises publient régulièrement de la documentation, notamment des rapports, des tarifs et prospectus, des dépliants, des catalogues, etc. Les centres d'information doivent constituer en outre à l'échelle internationale un réseau de contacts et de correspondants, au nombre desquels figurent les instituts de recherche, des universités, etc.

9. L'échange d'informations permet de réduire les dépenses

L'information serait beaucoup plus facile et moins coûteuse si, dans l'avenir pas trop éloigné, les centres locaux et nationaux d'information industrielle agissaient non seulement comme récepteurs mais aussi comme sources d'information sur les industries de leur pays. L'information industrielle est, pour une grande part, le résultat de services réciproques. Rassembler l'information sur le plan local et la communiquer à d'autres pays peut devenir une activité doublement fructueuse, en ce sens qu'elle facilitera l'acquisition de l'information et constituera pour les industries locales un moyen efficace d'améliorer leur publicité et de se faire connaître sur les marchés étrangers.

10. Les sources d'information industrielle sont trop nombreuses

S'il est impossible de localiser et d'identifier toutes les sources d'information industrielle, il est relativement facile d'en distinguer trois grands groupes.

Le premier - et principal - groupe de sources d'information industrielle est constitué par les industries elles-mêmes, et en particulier les grandes entreprises qui, soucieuses d'améliorer sans cesse leurs produits, ont leurs propres services de recherche-développement et leurs propres laboratoires et installations d'essais, qui mettent au point de nouveaux types de machines et de nouvelles techniques, recherchent des matières premières nouvelles et étudient la possibilité de leur donner de nouvelles utilisations. Ce groupe de sources d'information a généralement un intérêt direct à ce que l'information soit diffusée aussi largement que possible. En fait, les secrets ne sont pas aussi nombreux qu'on pourrait le penser. En général, l'intérêt que présente pour les entreprises, sur le plan commercial, la possibilité de se faire connaître, l'obtenir une publicité pour leurs nouveaux produits, d'augmenter leurs ventes et de trouver de nouveaux débouchés l'emporte sur la tendance à donner un caractère confidentiel à certaines de leurs activités. L'industrie dépense chaque année plusieurs millions de dollars pour informer ses acheteurs potentiels. La publicité qu'elle fait pour ses produits et ses innovations est le principal facteur de ce que l'on appelle l'explosion de l'information, qui se traduit par la distribution d'innombrables prospectus, communiqués de presse, brochures, catalogues et tarifs, par des projections de films, des démonstrations, par la participation à diverses foires et expositions, etc. La plupart des journaux et périodiques subsistent grâce aux informations que leur communiquent les entreprises qui paient pour la voir publiée.

Cette masse d'informations ne parvient pourtant pas toujours jusqu'aux pays en voie de développement. La plupart d'entre eux sont encore considérés comme des clients sans grande importance, et personne n'est spécialement intéressé à leur communiquer ces informations.

Le deuxième groupe de sources d'information est constitué par les marchés. Les renseignements relatifs aux fluctuations de l'offre et de la demande sur les marchés des produits de base ainsi que l'information concernant les

Courants d'échanges internationaux sont considérés comme étant de la plus haute importance. L'information sur le marché et la production de matières premières, de produits alimentaires, etc., est de première importance. Les renseignements réguliers sur les récoltes sont traités comme des renseignements de plus haute importance. Ce type d'information est obtenu par un réseau central qui est tenu à jour par les services de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, etc. Par ailleurs, les services de l'industrie et du commerce fournissent des renseignements sur les produits industriels. Enfin, les services de l'énergie, de l'électricité, de l'eau, etc., fournissent des renseignements sur les produits de ces secteurs. Il est évident que ces renseignements sont de première importance pour les pays en voie de développement, car ils leur permettent de mieux connaître la situation du marché et les possibilités industrielles. Ainsi, l'industrie métallurgique peut être développée dans un pays après avoir eu connaissance de la situation du marché à l'étranger. C'est pourquoi l'information, comme les autres, ne peut être par elle-même un facteur de développement, mais qu'elle est un facteur qui agit en conjonction avec d'autres facteurs. Elle est trop chère pour eux, et parce qu'il ne s'agit pas de renseignements qui justifient des dépenses élevées de télécommunications.

Le troisième groupe de sources d'information industrielle comprend les gouvernements, les organismes publics et les instituts semi-publics des pays en voie de développement et les pays développés. Ces sources fournissent le plus souvent des informations de caractère national : statistiques sur la production industrielle, l'export, le commerce intérieur et extérieur et la main-d'œuvre tant nationale qu'étrangère, publications des offices des brevets et des offices nationaux de normalisation, publications juridiques (journaux officiels, publications concernant la législation industrielle, la législation fiscale et douanière, la législation du travail, etc.); bulletins des chambres de l'industrie, statistiques des prix, etc. En outre, certains gouvernements publient les rapports que leur envoient leurs délégués commerciaux à l'étranger sur la situation du marché et les possibilités industrielles. A ce même groupe de sources appartiennent certaines organisations internationales qui fournissent des renseignements précieux sous forme de publications, rapports, etc. Citons

notamment, à cet égard, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation internationale de normalisation, le Secrétariat international de la laine, les associations internationales de négociants et de producteurs, et beaucoup d'autres organismes.

11. Recherche d'un système de diffusion des informations industrielles
aux pays en voie de développement

Le bref exposé qui vient d'être fait sur la multiplicité des sources d'information industrielle montre qu'il ne s'agit pas tant de savoir s'il existe des renseignements industriels et si l'on peut y accéder, que de rechercher, tâche beaucoup plus difficile, les moyens de mettre au point un système de recueil, de transport et de diffusion de l'information qui permette de fournir, dans des limites données, les renseignements pertinents indispensables aux particuliers et aux organismes intéressés. Après sélection, ces renseignements devraient pouvoir être fournis à un prix raisonnable par secteur industriel ou par pays, en dépit de toutes les difficultés techniques que supposent leur recueil et leur évaluation. En fait, la difficulté à la fois de "transporter" l'information de la source à l'utilisateur et de la présenter sous une forme et dans un langage qui soient à la portée des utilisateurs éventuels.

Il convient de rappeler ici brièvement que, dans les pays avancés, cette tâche est assurée par des centaines d'organismes, d'agences, de maisons d'édition, d'associations, etc., qui, moyennant rétribution, se chargent, soit uniquement de la diffusion soit du recueil et de la diffusion des renseignements et plus particulièrement du traitement, de la coordination et de l'évaluation des données qui, à partir d'une quantité pléthorique de renseignements, peuvent être retenues et utilisées. Ce système de vente de l'information est le fruit d'une longue expérience et est régi par des considérations de caractère commercial. Il fonctionne sans heurt aussi longtemps que l'industrie est disposée à acheter l'information et à financer la diffusion de renseignements en son nom. Toutefois, c'est là une forme d'activité qui pose un très grand problème aux entreprises et aux gouvernements des pays en voie de développement, ces derniers n'ayant ni l'expérience, ni les ressources financières, ni le personnel nécessaires.

Ainsi, la création de services d'information industrielle nationaux ou locaux est peut-être le seul moyen de remédier dans un délai relativement court à une situation qui, quel que soit l'aspect considéré, entrave les efforts d'industrialisation des pays en voie de développement. Fondée sur le principe de l'action collective, la création de ces services devrait se faire à l'initiative ou avec l'appui des gouvernements, les difficultés financières étant évitées dans toute la mesure du possible.

L'ONUDI, organisme créé pour aider les pays en voie de développement à accélérer leur industrialisation, ne pouvait évidemment pas manquer d'inscrire à son programme de travail les mesures propres à faciliter la création de services d'information industrielle et la fourniture de renseignements aux pays en voie de développement.

Le Conseil du développement industriel et l'Assemblée générale appuient résolument l'ONUDI dans ce domaine comme l'avait déjà fait la première Conférence générale de l'ONUDI en 1961. Toutefois, le nombre des projets intéressant l'information industrielle est encore relativement limité; il reste aussi à vaincre certaines hésitations imputables à l'ignorance du rôle que peut jouer l'information industrielle et à la pénurie de personnel de contrepartie expérimenté en matière d'information en général, comme aussi à certaines appréhensions devant la portée et le coût de ces services ainsi que les effectifs requis, de même qu'aux doutes que suscite une telle innovation, vu qu'il n'est pas possible de tirer parti de l'expérience acquise par des entreprises similaires de pays développés.

La création de services de ce genre devrait donc bénéficier de l'appui des gouvernements qui devraient en outre être prêts à fournir du moins pendant les premières années une aide financière qui viendrait compléter l'assistance technique de l'ONUDI. Ce n'est en effet que progressivement que l'on pourra envisager de demander aux entreprises industrielles ayant recours à des services de verser des redevances pour les renseignements industriels qui leur sont fournis.

Quel que soit le nom qu'on leur donne, les services d'information industrielle ne devront pas nécessairement avoir un statut autonome. Ils pourront être rattachés à un ministère, à une chambre d'industrie, à une association

industrielle ou à tout autre centre de documentation important déjà existant. Leur importance dépendra évidemment du nombre et de la taille des entreprises industrielles, des plans d'industrialisation ou, en d'autres termes, de la valeur et du type des renseignements nécessaires.

Comme il a déjà été dit plus haut, les services de ce genre pourront réduire considérablement leurs coûts à condition de commencer aussitôt que possible à recueillir des renseignements sur les industries nationales et à les communiquer à d'autres pays en voie de développement ou industrialisés, en échange de renseignements concernant les industries de ces pays.

11. Commencer par le commencement

La mise en place de moyens d'information industrielle n'a rien à voir avec les plans à long terme conçus pour mettre au point des systèmes généraux et internationaux d'information en matière de développement économique et social ou d'information scientifique et technique comme ceux sur lesquels se penchent actuellement l'OCDE, l'UNESCO (UNISIST) et le Centre canadien de recherche pour le développement international. Encore qu'il convienne d'accueillir avec faveur et d'appuyer ces efforts ainsi que les autres tentatives faites pour créer des systèmes universels d'information fondés sur la coopération entre institutions et gouvernements, ces réalisations n'en sont encore qu'au stade préliminaire, et la réalisation de plans qui semblent assez ambitieux et coûteux peut se heurter à de nombreuses difficultés. L'existence d'un système mondial et intersectoriel d'information ne modifiera pas le besoin qu'a chaque entreprise d'obtenir des renseignements qui correspondent à ses besoins propres et qui tiennent compte de sa situation particulière. Il est vain d'espérer qu'un système mondial d'information doublera les moyens d'information industrielle orientés vers les besoins particuliers des entreprises industrielles dans un pays ou un secteur déterminé. Il n'empêche que les services nationaux d'information industrielle constituent pour les systèmes internationaux un apport et un élément appréciables. En créant des services de ce genre, il y a lieu de prendre immédiatement soin de coopérer au lieu d'entrer en concurrence avec des établissements déjà existants, notamment avec les bibliothèques et les centres de documentation.

La création de services nationaux d'information industrielle est à considérer comme une première démarche urgente dans la voie de la coopération internationale en matière d'information. C'est une démarche urgente parce qu'elle fait accélérer dès maintenant l'industrialisation et parce que les pays en voie de développement doivent être dotés de tous les instruments à leur disposition pour épauler dans leurs efforts.

3. Mandat pour la création de moyens locaux ou nationaux d'information industrielle (troisième stade)

Une fois que les utilisateurs éventuels d'informations industrielles et leurs besoins spécifiques ont été identifiés, et une fois explorées les possibilités qui s'offrent quant aux moyens d'organiser l'apport de renseignements nécessaires, le troisième gros problème à résoudre est l'établissement lui-même, son statut, son personnel, son budget et son organisation. À cette phase de la création, certaines décisions seront indispensables, pour lesquelles il convient de solliciter l'avis d'un expert de l'ONUDI :

- a) Il convient de se prononcer sur le statut juridique et l'organisation du centre d'information industrielle. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, il peut être créé en tant que direction rattachée à un ministère ou à un autre établissement déjà existant ou comme organisme indépendant associé à d'autres établissements à vocation industrielle, tels les centres de recherche industrielle, etc. Néanmoins, quelle que soit la solution envisagée, elle doit s'insérer dans une réglementation bien définie où seront exposés dans le détail l'objet, le statut, l'autorité de tutelle, la constitution interne, etc., des nouveaux services;
- b) Il va de soi que l'on ne peut arrêter le statut d'un nouveau service qu'après avoir élaboré un programme de travail, un projet de budget et l'organigramme du nouvel établissement;
- c) Les principales tâches, au sein du service, doivent être définies en fonction de la dotation initiale en personnel. Ces tâches seront assurées par les fonctionnaires suivants :

i) Un administrateur des services de vulgarisation chargé de l'information industrielle

Il maintient les rapports constants avec les destinataires et utilisateurs de l'information industrielle. Il recueille les demandes additionnelles d'information et s'occupe des plaintes sur la qualité des services. Il s'assure que chaque demande de renseignements des entreprises industrielles reçoit une réponse rapide. En résumé, c'est lui le véritable responsable de la liaison entre les clients des services et les services eux-mêmes. Il doit veiller à ce que les services assurés soient adaptés autant que possible aux besoins d'information. Par son activité, il doit parer au danger de transformation de l'établissement d'information en une tour d'ivoire.

ii) L'administrateur chargé du service central d'information

Son rôle, de première importance, consiste à observer avec soin, jour après jour, l'arrivée de l'information, de décider immédiatement comment on traitera chaque renseignement (résumé sur fiche technique, reproduit, abrégé, classé, photocopié), de savoir vers qui il doit être acheminé et par quel moyen (renseignement individuel, diffusion sélective des services d'information, bulletin, etc.). Parallèlement, il convient de vérifier si l'information est digne de foi et quelle en est la valeur, et au besoin d'en prendre note. En fait, cette fonction représente le cerveau d'un service d'information industrielle où le flot des documents et des renseignements à l'arrivée est canalisé, évalué, "traduit" et transmis aux divers destinataires, sans que soit saturée leur capacité d'absorption.

iii) Service de traduction

La plupart des renseignements qui arrivent peuvent être en langue étrangère. Un petit service de traduction devrait être en mesure de traduire les textes ou de les résumer dans la langue nationale.

iv) Bibliothécaire - documentaliste

Un centre de documentation modeste mais efficace associé à une bibliothèque devrait représenter une autre fonction essentielle des services. Tous les renseignements utiles devraient figurer dans les dossiers de documentation (classés par pays et par sujet) de manière que puisse être constituée et archivée une documentation générale. Le personnel doit comprendre un documentaliste-bibliothécaire chargé de faire en sorte que tous les intéressés soient au courant de la documentation générale importante.

v) Impression - reprographie

L'exercice harmonieux de toutes ces fonctions dépend de l'existence d'un matériel technique efficace et de liaisons par téléphone et par télex. Le service doit disposer de matériel de photocopie qui permette d'utiliser immédiatement à diverses fins les renseignements qui arrivent. Une petite installation de reproduction et d'impression doit permettre en outre au service de publier des bulletins quotidiens ou hebdomadaires. Ultérieurement, il peut devenir nécessaire de reproduire les renseignements sur microfilms.

Un centre d'informations doit disposer d'assez de place. On a depuis longtemps reconnu que de grandes pièces et un bon matériel de bureau, notamment de nombreux rayonnages, sont un préalable au bon fonctionnement des services.

Il va sans dire qu'un service d'information exige un personnel très qualifié combinant les aptitudes intellectuelles avec une formation scientifique, administrative ou commerciale. On appréciera particulièrement l'aptitude à résumer par écrit des textes parfois compliqués. La structure d'un centre d'information industrielle bien conçu devrait en règle générale comprendre un service de documentation et de bibliothèque chargé de recueillir, cataloguer, traiter l'information et d'y avoir accès, et un certain nombre de services s'occupant de diffuser l'information, c'est-à-dire de fournir les renseignements

sur demande ou spontanément. Selon le degré de développement du Centre, ces services peuvent comprendre : un service de diffusion sélective de l'information, un service de renseignements, un service de vulgarisation, et un service de publications promotionnelles.

14. Comment procéder

Le présent document a été préparé, nous l'avons dit plus haut, en prévision des demandes d'assistance que les pays en voie de développement pourraient présenter à l'ONUUDI en vue de créer et faire fonctionner des services d'information industrielle. Le document de projet devrait être élaboré et établi en coopération avec la Section de l'information industrielle de l'ONUUDI et le Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement. L'assistance que peut fournir l'ONUUDI revêt les formes suivantes :

- a) Envoi d'experts chargés d'aider le personnel de contrepartie à s'acquitter des diverses fonctions énumérées ci-dessous. Dans la plupart des cas, l'envoi pour une durée de 12 à 18 mois d'un expert qui fera fonction de directeur de projet, suffira s'il est secondé par deux ou trois autres experts envoyés pour des missions de courte durée, six mois par exemple (bibliothécaire-documentaliste, spécialiste de la reproduction, fonctionnaire des services de vulgarisation, etc.);
- b) Aide en vue de la formation de personnel de contrepartie dans le domaine de la documentation et de l'information industrielle, soit dans des centres spécialisés à l'étranger, soit au Siège de l'ONUUDI;
- c) Octroi d'une assistance financière pour la création d'une bibliothèque;
- d) Fourniture d'une aide permanente sous forme de données communiquées par le Centre d'échange d'information industrielle et du propre centre de documentation de l'ONUUDI. Cette aide inclut les réponses aux demandes individuelles d'avis consultatifs.

Les gouvernements ne doivent pas ignorer que dans aucun pays du monde, même les plus avancés, les industries sont incapables à elles seules de financer le fonctionnement d'un service d'information industrielle ou économique. Il faut donc, dès le départ, envisager une contribution au budget national pour couvrir le coût des installations, du matériel indispensable sur place, des salaires du personnel de contrepartie ainsi que les frais généraux de télécommunications et les dépenses administratives.

Les fonds consacrés à la création de services nationaux d'information devraient être considérés comme des placements qui pourront être amortis au rapport au bout de quelques années. Il faut répéter que les centres nationaux d'informations industrielles doivent s'efforcer de créer le plus rapidement possible un double courant d'informations, c'est-à-dire fournir non seulement aux entreprises locales les renseignements dont elles ont besoin, mais aussi informer le monde extérieur des progrès et des réalisations des industries des pays qu'ils desservent. Dans ces conditions, et s'ils assurent certaines fonctions de commercialisation pour les industries locales, les services nationaux d'information industrielle contribueront utilement à l'industrialisation du pays.

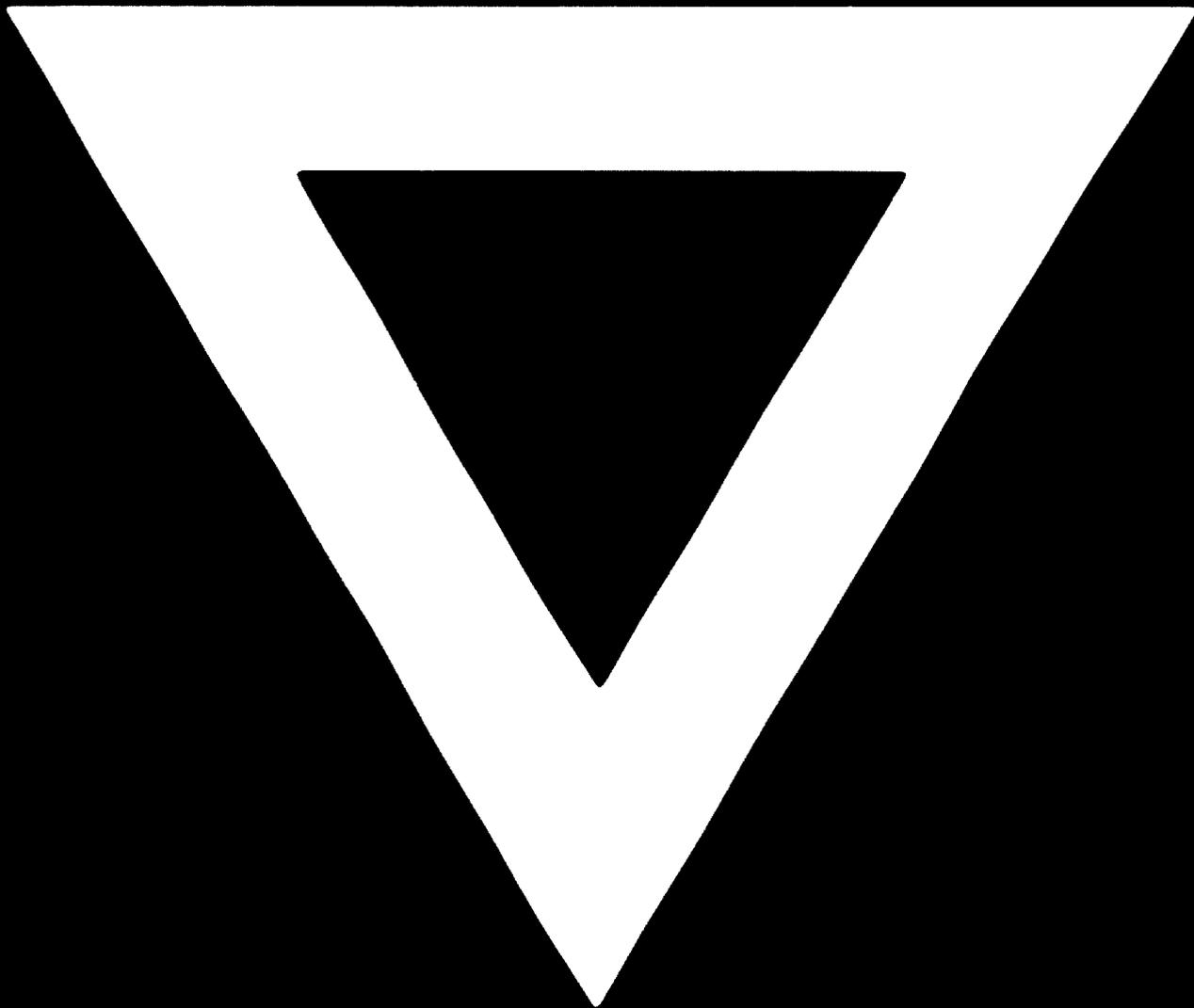
15. Remarques finales et considérations pour un quatrième et 16

Contrairement à ce qui se passe pour une nouvelle usine, qui ne peut commencer à produire que lorsque tout est prêt, que les machines sont installées et que tout le personnel est à pied d'oeuvre, etc., un centre d'information industrielle doit démarrer dès que possible, même avant que tout soit réglé et que tous les postes soient pourvus. Le succès d'un service d'information est étroitement lié à une certaine routine, laquelle ne peut s'acquérir que par l'expérience, même si l'on ne commence à travailler qu'avec des services encore partiellement organisés. Un service d'information industrielle doit donc commencer à fonctionner dès qu'arrivent les premières informations, même si elles sont réduites au dernier numéro du "Financial Times". Nombre de grands organismes ont commencé par dépouiller la presse et à en établir des extraits qu'ils envoyaient à leurs rares clients. Cet exercice quotidien, poursuivi pendant un, deux ou trois mois, et qui consiste à réunir une somme régulièrement croissante d'informations émanant de diverses sources,

recherche la meilleure méthode pour former des spécialistes de l'information industrielle, pour leur apprendre à juger de la valeur informative d'un article donné et leur donner le sens de leur responsabilité en tant que trait d'union entre les entreprises industrielles locales et des sources d'informations situées dans le monde entier. Une méthode pragmatique, appliquée dès que possible, peut même faciliter le choix des décisions et prémunir contre les erreurs.

Il faut beaucoup d'idéalisme et d'application à la tâche, et probablement de deux ans à deux ans et demi de travail, pour qu'un service d'information industrielle puisse prétendre à l'autonomie. Une fois les experts partis, le Centre d'échange d'information industrielle de l'ONUDI continuera d'être l'un des principaux fournisseurs d'information des pays en voie de développement. Comme dans le passé, l'ONUDI continuera de fournir aussi une assistance pour la formation d'administrateurs de services nationaux d'information industrielle. Enfin, l'ONUDI continuera de réunir des séminaires régionaux avec pour objet d'échanger des vues et de créer des réseaux régionaux de centres d'information industrielle pour l'échange d'informations et l'assistance mutuelle. C'est avec ces objectifs en vue que le présent document est publié, en réponse à de multiples questions et, espérons-le, comme guide de vue de l'action future.





76.07.01